

# OPTION DE RÈGLEMENT SOUS FORME DE RENTE

Dans le présent formulaire : « Empire Vie » s'entend de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, et « vous », « votre » et « vos » font référence au(x) titulaire(s) de la police/du contrat. Le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

## Renseignements importants

- Veuillez remplir ce formulaire si vous souhaitez que nous versions la prestation au décès à une partie ou à l'ensemble des bénéficiaires sous la forme d'une rente qui n'est ni rachetable ni transférable. Veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque rentier/assuré.
- Si votre police/contrat est enregistré, la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) doit permettre le type de rente choisi.
- Si votre police/contrat est immobilisé, nous verserons la prestation au décès conformément à la législation sur les pensions applicable.
- L'Empire Vie établira un mode de versement de la rente basé sur la vie et l'âge de chaque bénéficiaire au moment où la prestation au décès est payable.
- Nous pourrions demander à votre bénéficiaire de remplir une proposition de rente afin de désigner un bénéficiaire qui recevra toute prestation au décès restante payable à la suite de son décès.
- Si votre bénéficiaire ne désigne pas de bénéficiaire, ou que son bénéficiaire décède avant lui, nous verserons toute prestation au décès restante à la succession de votre bénéficiaire.

Numéro de la police/du contrat

### 1.0 Renseignements sur les premiers bénéficiaires

Prénom du titulaire de la police/du contrat	Initiale	Nom de famille
Prénom du titulaire de la police/du contrat	Initiale	Nom de famille
Prénom du rentier/de l'assuré	Initiale	Nom de famille

### 2.0 Renseignements sur les premiers bénéficiaires

En remplissant cette section, vous annulez et remplacez toutes les désignations précédentes. Veuillez remplir un formulaire distinct pour les bénéficiaires additionnels. Veuillez ne choisir qu'un seul type de rente par bénéficiaire.

Prénom du bénéficiaire	Second prénom	Option de versement	Période de garantie	% de la prestation au décès
Nom de famille				
Lien**	Date de naissance	<input type="radio"/> paiement ponctuel		%
		<input type="radio"/> rente viagère*	____ (5 à 25 ans)	%
		<input type="radio"/> rente certaine	____ (10 à 25 ans)	%
Fréquence des versements de rente : <input type="radio"/> mensuelle <input type="radio"/> trimestrielle <input type="radio"/> semestrielle <input type="radio"/> annuelle				

Prénom du bénéficiaire	Second prénom	Option de versement	Période de garantie	% de la prestation au décès
Nom de famille				
Lien**	Date de naissance	<input type="radio"/> paiement ponctuel		%
		<input type="radio"/> rente viagère*	____ (5 à 25 ans)	%
		<input type="radio"/> rente certaine	____ (10 à 25 ans)	%
Fréquence des versements de rente : <input type="radio"/> mensuelle <input type="radio"/> trimestrielle <input type="radio"/> semestrielle <input type="radio"/> annuelle				

Prénom du bénéficiaire	Second prénom	Option de versement	Période de garantie	% de la prestation au décès
Nom de famille				
Lien**	Date de naissance	<input type="radio"/> paiement ponctuel		%
		<input type="radio"/> rente viagère*	____ (5 à 25 ans)	%
		<input type="radio"/> rente certaine	____ (10 à 25 ans)	%
Fréquence des versements de rente : <input type="radio"/> mensuelle <input type="radio"/> trimestrielle <input type="radio"/> semestrielle <input type="radio"/> annuelle				

\* L'âge minimal d'établissement d'une rente viagère individuelle est de 35 ans.

TOTAL (doit totaliser 100 %)

100 %

Pour les titulaires qui résident au Québec : Si vous avez désigné votre conjoint comme bénéficiaire, la désignation est irrévocable, à moins que vous n'ayez coché la case « révocable » suivante :  Révocable

\*\* Lien avec l'assuré; au Québec, lien avec le titulaire.



## Exemple :

**En remplissant cette section, vous annulez et remplacez toutes les désignations précédentes. Veuillez remplir un formulaire distinct pour les bénéficiaires additionnels. Veuillez ne choisir qu'un seul type de rente par bénéficiaire.**

Prénom du bénéficiaire J e a n	Second prénom R o b e r t	Option de versement <input checked="" type="checkbox"/> paiement ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> rente viagère* <input type="checkbox"/> rente certaine	Période de garantie 15 ans (5 à 25 ans) ____ (10 à 25 ans)	% de la prestation au décès 10 % 40 % 0 %
Nom de famille S i m a r d				
Lien** F i l s	Date de naissance 1 0 - 0 8 - 1 9 8 0			
Fréquence des versements de rente : <input checked="" type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> annuelle				

Prénom du bénéficiaire J u l i e	Second prénom A n n e	Option de versement <input checked="" type="checkbox"/> paiement ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> rente viagère* <input type="checkbox"/> rente certaine	Période de garantie ____ (5 à 25 ans) 10 ans (10 à 25 ans)	% de la prestation au décès 0 % 0 % 50 %	
Nom de famille S i m a r d					
Lien** F i l l e	Date de naissance 1 5 - 0 7 - 1 9 8 4				
Fréquence des versements de rente : <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> semestrielle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle					
* L'âge minimal d'établissement d'une rente viagère individuelle est de 35 ans.				<b>TOTAL</b> (doit totaliser 100 %)	<b>100 %</b>

### 2.1 Renseignements sur les bénéficiaires subsidiaires (subrogés au Québec)

Les bénéficiaires subsidiaires peuvent recevoir des prestations uniquement si tous les premiers bénéficiaires sont décédés avant le rentier/assuré. Veuillez remplir un formulaire distinct pour les bénéficiaires additionnels. Veuillez apposer vos initiales à côté de tout changement ou de toute correction que vous apportez.

Prénom du bénéficiaire	Second prénom	Option de versement <input type="checkbox"/> paiement ponctuel <input type="checkbox"/> rente viagère* <input type="checkbox"/> rente certaine	Période de garantie ____ (5 à 25 ans) ____ (10 à 25 ans)	% de la prestation au décès % % %
Nom de famille				
Lien**	Date de naissance j j j - m m - a a a a			
Fréquence des versements de rente : <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> annuelle				

Prénom du bénéficiaire	Second prénom	Option de versement <input type="checkbox"/> paiement ponctuel <input type="checkbox"/> rente viagère* <input type="checkbox"/> rente certaine	Période de garantie ____ (5 à 25 ans) ____ (10 à 25 ans)	% de la prestation au décès % % %
Nom de famille				
Lien**	Date de naissance j j j - m m - a a a a			
Fréquence des versements de rente : <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> annuelle				

Prénom du bénéficiaire	Second prénom	Option de versement <input type="checkbox"/> paiement ponctuel <input type="checkbox"/> rente viagère* <input type="checkbox"/> rente certaine	Période de garantie ____ (5 à 25 ans) ____ (10 à 25 ans)	% de la prestation au décès % % %
Nom de famille				
Lien**	Date de naissance j j j - m m - a a a a			
Fréquence des versements de rente : <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> annuelle				

\* L'âge minimal d'établissement d'une rente viagère individuelle est de 35 ans.

**TOTAL** (doit totaliser 100 %)

**100%**

\*\* Lien avec l'assuré; au Québec, lien avec le titulaire.

### 3.0 Renseignements sur le fiduciaire

Tout fiduciaire nommé ci-dessous recevra au nom d'un bénéficiaire mineur les paiements qui lui sont dus, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la majorité (sauf au Québec, à moins que vous n'ayez établi une fiducie officielle).

Nom de tout fiduciaire

## Lorsque vous choisissez une option de versement sous forme de rente, veuillez noter que :

Nous exigeons une preuve d'âge du bénéficiaire avant de commencer le service de la rente. Si nous n'obtenons pas une preuve d'âge conformément à nos règles administratives alors en vigueur, nous verserons la prestation au décès sous la forme d'une rente certaine pendant une période de 10 ans.

Vous seul pouvez changer le type et la fréquence des versements de rente avant le décès du rentier/de l'assuré. Le service d'une rente au décès du rentier/de l'assuré est assujéti aux exigences législatives, aux limites minimales de dépôt et de paiement, ainsi qu'aux options de rente alors offertes. Nous fournirons les détails sur le service de la rente au bénéficiaire avant le début des versements.

Nous verserons la prestation au décès au bénéficiaire sous forme d'un paiement ponctuel, si le bénéficiaire ne répond pas à l'exigence d'âge minimal ou que la prestation au décès est inférieure au dépôt minimal requis pour le type de rente choisi, conformément à nos règles administratives alors en vigueur.

Si un bénéficiaire est un non-résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, son produit lui sera versé sous la forme d'un paiement ponctuel.

### 4.0 Signatures

#### En signant ci-dessous, vous :

- annulez toute désignation de bénéficiaires antérieure;
- autorisez l'Empire Vie à verser la prestation au décès de la police/du contrat de la façon indiquée ci-dessus, y compris toute prestation au décès restante à payer à la suite du décès de chaque bénéficiaire; et
- confirmez que le service de la rente ne peut être ni racheté, ni cédé, ni transféré.

Signature du titulaire

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Signature du titulaire conjoint (s'il y a lieu)

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Signature de tout bénéficiaire irrévocable/privilégié (s'il y a lieu)

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Signature du témoin

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

#### RÉSERVÉ AU SIÈGE SOCIAL

Consigné uniquement dans les dossiers de l'Empire Vie. L'Empire Vie n'émet aucune opinion quant à la validité du changement demandé.

X

Signature

Date (jj/mm/aaaa)